

Guide d'inscription à destination des élèves de CPGE

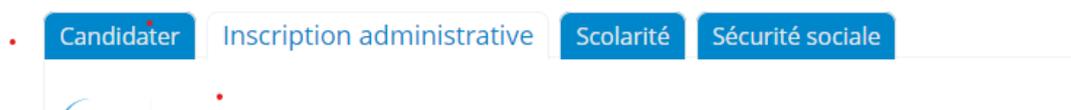
Les étapes de votre inscription à l'Université des Antilles sont les suivantes :

- Paiement de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) obligatoire (montant 2024-2025 : 103€)
Si vous êtes boursier, vous devez tout de même vous connecter sur ce site afin d'obtenir une attestation d'exonération
- Inscription administrative sur le site de l'Université des Antilles : www.univ-antilles.fr

Comment se connecter sur la plateforme d'inscription

Cliquer sur l'onglet : **INSCRIPTION 2024-2025** en haut à droite qui vous permettra d'accéder à la plateforme (ci-dessous les captures d'écran)

Puis dans la partie : **Inscription administrative**, vous trouverez les liens utiles



PRIMO-ENTRANTS

Une plateforme spécifique est mise en place pour les étudiants en double inscription CPGE :

ATTENTION, tout le processus d'inscription doit s'effectuer sur un ordinateur (pas une tablette, ni un téléphone mobile)

<https://www.univ-antilles.fr/cpge>

INSCRIPTION A L'UNIVERSITE DES ANTILLES pour les Etudiants CPGE

- Si vous êtes inscrit(e) dans une CPGE en GUADELOUPE : veuillez cliquer [ici](#)
- Si vous êtes inscrit(e) dans une CPGE en MARTINIQUE : veuillez cliquer [ici](#)





Service numérique OPI CPGE

[Aide](#)
[Contact](#)
[Mentions légales](#)

— INFORMATIONS

Ce service vous permet de récupérer les données de votre inscription en Classe Préparatoire aux Grandes écoles présentes sur le site de PARCOURSUP en vue d'une inscription dans notre université

— MERCI DE VOUS IDENTIFIER

Votre identifiant est celui utilisé pour le site d'Admission Parcoursup (ParcourSup) précédé de P23

Numéro de dossier Parcoursup :

Date de naissance (jjmmaaaa) :

N° dossier de parcoursup

Précédé de P24 ou 240



Service numérique OPI CPGE

[Aide](#)
[Contact](#)
[Mentions légales](#)

INFORMATIONS

Les données de votre inscription en Classe Préparatoire aux Grandes Écoles ont été récupérées avec succès.

Afin d'effectuer votre inscription dans notre université, nous vous invitons à vous rendre sur le lien <https://www.univ-antilles.fr/iaprimo/> avec les memes identifiants..



*Inscription Administrative
en Ligne en Ligne*

Informations :

Votre inscription à l'établissement sera prise en compte quand le message « Votre demande d'inscription a bien été prise en compte » sera affiché à l'écran.
 La durée d'une inscription standard est d'environ 15 minutes.
 Veuillez vous munir des informations suivantes : INE ou BEA, N° sécurité sociale, ...

Merci de vous identifier :

Pour **les bacheliers**, votre identifiant de préinscription est votre **identifiant PARCOURSUP** précédé des caractères P24 soit un code du type P24XXXXXXXX avec XXXXXXXX qui correspond à votre code PARCOURSUP (si celui-ci est de 6 caractères, faites le précéder des caractères P240).

Pour les **pré-candidatures e-candidat**, l'identifiant correspond à votre code e-candidat précédé des caractères EC soit un code du type ECXXXXXXXX.

Pour les **pré-candidatures Etudes en France**, l'identifiant correspond à votre code OPI Etudes en France (précédé des caractères EF) soit un code du type EFXXXXXXXX.

Pour les **pré-candidatures MONMASTER (Etudiants en M1)**, l'identifiant correspond à votre code OPI MonMaster (précédé des caractères M4) soit un code du type M4XXXXXXXX.

Pour tout complément d'information ou tout incident survenu au cours de l'inscription, veuillez contacter l'assistance <http://mesdemandes.univ-antilles.fr>

RAPPEL : Avant l'inscription administrative à l'Université, vous devez IMPERATIVEMENT effectuer votre démarche d'acquiescement de la CVEC au près du CROUS à l'adresse : <http://cvec.etudiant.gouv.fr>

>Assistance téléphonique (08h - 12h) : - Guadeloupe : 0590483535 ; - Martinique : 0596727474.

Identifiant :

Date de naissance (jjmmaaaa) :

Il convient de choisir les formations uniquement avec l'intitulé « CPGE ».

PIECES JUSTIFICATIVES

A partir du site <http://www.univ-antilles.fr/pjweb> vous devez téléverser dans les 48h la photo d'identité scannée (en jpg) ainsi que les autres pièces justificatives attendues au format numérique dont la liste vous est transmise par mail.

Vous devez déposer un seul document par pièce justificative demandée.

<https://www.univ-antilles.fr/pjweb>



Service numérique des pièces justificatives Aide Contact

INFORMATIONS ? Aide

Ce service vous permet de gérer vos pièces justificatives demandées lors de votre inscription. Vous pourrez transmettre directement les documents demandés au format numérique. Il vous permet aussi de suivre l'avancement de leur traitement.

MERCİ DE VOUS IDENTIFIER ? Aide

Votre numéro d'étudiant est indiqué sur votre carte d'étudiant

Numéro étudiant :

Date de naissance (jjmmaaaa) :

[→ Continuer](#)

Votre carte d'étudiant multi-service européenne vous sera délivrée après la finalisation de votre inscription suite à la réception et la validation de l'ensemble des pièces justificatives par l'UFR.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription peuvent être acquittés selon les modalités suivantes :

- Carte bancaire en ligne : <http://www.univ-antilles.fr/paiement/A>
- Virement compte à compte (**Pièce justificative à joindre obligatoirement pour la validation de l'inscription**)

Référence bancaire	Etablissement	Guichet	N° de compte	Clé
TRESOR PUBLIC	10071	97100	00001006912	51
IBAN- Identification internationale de compte bancaire				
				BIC
FR76	1007	1971	0000 0010 0691 251	TRPUFRP1

RÉINSCRIPTIONS

A partir du lien : <https://www.univ-antilles.fr/iareins>

Informations :
Attention, les inscriptions débuteront le 08 Juillet 2024 à 07h00

Votre inscription à l'établissement sera prise en compte quand le message "Votre demande de réinscription a bien été prise en compte" sera affiché à l'écran.
La durée d'une inscription standard est d'environ 15 minutes.
Pour tout complément d'information ou tout incident survenu au cours de l'inscription, veuillez contacter l'assistance <http://mesdemandes.univ-antilles.fr>

RAPPEL : Avant l'inscription administrative à l'Université, vous devez IMPÉRATIVEMENT effectuer votre démarche d'acquittement de la CVEC au près du CROUS à l'adresse : <http://cvec.etudiant.gouv.fr>
Assistance téléphonique (08h - 12h) : - Guadeloupe : 0590483535 ; - Martinique : 0596727474.

Merci de vous identifier :
Votre numéro d'étudiant est indiqué sur votre carte d'étudiant

Numéro étudiant :

Date de naissance (jjmmaaaa) :

N° étudiant obligatoire

[Continuer](#)

Il convient de choisir les formations uniquement avec l'intitulé « CPGE ».

PIECES JUSTIFICATIVES

A partir du site <http://www.univ-antilles.fr/pjweb> vous devez téléverser dans les 48h la photo d'identité scannée (en jpg) ainsi que les autres pièces justificatives attendues au format numérique dont la liste vous est transmise par mail.

Vous devez déposer un seul document par pièce justificative demandée.

<https://www.univ-antilles.fr/pjweb>

Service numérique des pièces justificatives [Aide](#) [Contact](#)

INFORMATIONS ? Aide
Ce service vous permet de gérer vos pièces justificatives demandées lors de votre inscription. Vous pourrez transmettre directement les documents demandés au format numérique. Il vous permet aussi de suivre l'avancement de leur traitement.

MERCI DE VOUS IDENTIFIER ? Aide
Votre numéro d'étudiant est indiqué sur votre carte d'étudiant

Numéro étudiant :

Date de naissance (jjmmaaaa) :

[Continuer](#)

Votre carte d'étudiant multi-service européenne vous sera délivrée après la finalisation de votre inscription suite à la réception et la validation de l'ensemble des pièces justificatives par l'UFR.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription peuvent être acquittés selon les modalités suivantes :

- Carte bancaire en ligne : <http://www.univ-antilles.fr/paiementIA>
- Virement compte à compte (**Pièce justificative à joindre obligatoirement pour la validation de l'inscription**)

Référence bancaire	Etablissement	Guichet	N° de compte	Clé			
TRESOR PUBLIC	10071	97100	00001006912	51			
IBAN- Identification internationale de compte bancaire							
				BIC			
FR76	1007	1971	0000	0010	0691	251	TRPUFRP1

Vous avez une question, consultez la FAQ ou contactez-nous via l'assistance en ligne : <https://mesdemandes.univ-antilles.fr>

